

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à 9h30, les Membres du Bureau du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle des fêtes à LAMAZIERE HAUTE, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : M. BERTRANDY Pierre, M. BRUGERE Philippe, M. CHEVALIER Pierre, Mme COULAUD Danielle, M. COUTAUD Pierre, M. GUITARD Jean-Pierre, M. MICHON Jean-François, M. ROCHE Philippe, M. URBAIN Jean-Yves

**ABSENT** : M. GUILLAUME Serge

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MICHON Jean-François

Date de convocation : 07/06/22

Membres en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0
--------------------------	--------------	-------------	----------	------------

Référence DIEGE :	2022-01-07-06
Objet :	Actualisation du bordereau « Prêt de matériel et prestations diverses »

Vu la délibération n°2016-B-09-12-05 en date du 9 décembre 2016 décidant d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le nouveau bordereau « Prêt de matériel et prestations diverses » en remplacement des délibérations existantes avec intégration de nouvelles prestations complémentaires ;

Vu la délibération n°2017-B-15-12-09 en date du 15 décembre 2017 décidant de reconduire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le bordereau « Prêt de matériel et prestations diverses » en vigueur pour l'année 2017 ;

Considérant que, depuis de nombreuses années, le matériel du Syndicat de la DIEGE est emprunté régulièrement par des collectivités adhérentes, non-adhérentes, associations, comités des fêtes, voire de privés ;

Considérant que le bordereau « Prêt de matériel et prestations diverses », en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, permet de facturer le prêt de matériel et les interventions pouvant en découler ;

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :**

1. Décident d'actualiser le Bordereau « Prêt de matériel et prestations diverses » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Fait et délibéré à LAMAZIERE HAUTE,  
Le 01/07/2022  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

